

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit international privé (4DR1013)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6
Bachelor en droit (immatriculation avant 2018)	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6
Bachelor en droit accéléré	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

PRETELLI Ilaria, Chargée d'enseignement, et un-e assistant-e.

Contenu

Le droit international privé a pour fonction de coordonner les ordres juridiques nationaux qui sont susceptibles d'être concernés par une relation internationale entre individus et/ou sociétés commerciales. La matière est régie essentiellement par des règles de droit national qui permettent non seulement de déterminer le droit applicable aux relations internationales de droit privé, mais également de régler les questions relevant de la procédure internationale (compétence internationale des tribunaux et des autorités, reconnaissance et exécution des décisions étrangères, entraide judiciaire internationale en matière civile). Cet enseignement est consacré à la Loi fédérale sur le droit international privé et aux principales conventions de droit international privé ratifiées par la Suisse, notamment la Convention de Lugano.

Le cours du semestre d'automne est consacré à l'acquisition des principes généraux du droit international privé :

- le droit applicable
- la compétence internationale des tribunaux et des autorités
- la reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères
- l'entraide judiciaire internationale en matière civile.

Le cours du semestre de printemps présente un panorama des règles de droit international privé applicables dans une sélection de matières telles que :

- les relations entre époux (ou entre partenaires enregistrés)
- les relations entre parents et enfants
- les successions
- les droits réels
- le droit des obligations.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Le seul document autorisé pour l'examen est le Recueil de textes « Procédure civile, Exécution forcée, Droit international privé » (F. Bohnet/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn) ou le Recueil de textes « Droit international privé » (A. Bucher/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn); les annotations suivantes sont autorisées : mises à jour, renvois entre articles, soulignements et références de jurisprudence. Aucun objet connecté n'est autorisé. L'examen porte sur des questions théoriques et des cas pratiques.

Documentation

L'« Abrégé de droit international privé – Principes généraux » (F. Guillaume, Helbing & Lichtenhahn) constitue le support du cours du semestre d'automne. Le reste de la documentation, et notamment le plan du cours, est disponible sur Moodle. Les fiches thématiques contiennent des références aux textes légaux, à la doctrine et à la jurisprudence, des liens sur des sites Internet, des documents illustrant la matière, des questions théoriques et des cas pratiques. La présentation PowerPoint résume la matière enseignée. Un polycopié d'arrêts topiques est mis à disposition.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra, séances d'exercices. Les tutoriels de droit international privé, disponibles sur Internet, complètent l'enseignement.

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit international privé (4DR1013)

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Analyser les questions juridiques qui se posent dans un contexte international
- Produire un raisonnement juridique
- Identifier les règles de droit international privé applicables
- Appliquer les règles de droit international privé en vue de : déterminer la compétence des tribunaux et des autorités d'un Etat; établir le droit applicable; procéder à la reconnaissance et l'exécution d'une décision étrangère; mettre en oeuvre une procédure d'entraide internationale en matière civile

Compétences transférables

- Interpréter un texte juridique
- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes